

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2959 /CAC.

Objet :

Facture n° 97
C.A.C. Astrida.

ASTRIDA



2221

TRANSMIS à Monsieur le Directeur Provincial
des A.I.M.O. facture n° 97 C.A.C. Astrida comme
suite à sa lettre n° I644/A.O.-

Astrida, le 7 novembre 1951.-
Le Comptable C.A.C.,
A. STRIJOS,